



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 mars 2017 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Margaret Lavallée
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Karine Gauthier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.032 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.033 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE



2017-03-09

2. Affaires du Conseil

2.1 Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain

CONSIDÉRANT l'adoption, le 20 mai 2016, de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (projet de loi n° 76);

CONSIDÉRANT la nomination d'un Comité de transition composé de 5 membres, dont trois membres nommés par le gouvernement du Québec et deux par la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce comité a entre autres pour mandat de :

- Dresser la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- Établir les modalités de la contractualisation des services avec les Autorités organisatrices de transport (AOT);
- Dresser les prévisions budgétaires du premier exercice;
- Assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes

CONSIDÉRANT que le 17 janvier 2017, le Comité de transition a présenté une proposition de politique de financement et un document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités aux villes de Montréal, Laval, Longueuil, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que le 31 janvier 2017, une mise à jour du document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités a été présentée;

CONSIDÉRANT que l'application de cette proposition de politique de financement engendre des impacts financiers importants et inacceptables pour les contribuables de la majorité des villes de la Couronne Nord de Montréal;

CONSIDÉRANT que la politique de financement n'engendre pas de nouveaux services pour les usagers du transport collectif sur le territoire métropolitain, mais plutôt une nouvelle taxe pour les contribuables des banlieues;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'un nouveau cadre tarifaire, ce sont les cadres actuels (budgets adoptés en 2017) qui devraient servir de cadre financier transitoire;

CONSIDÉRANT que la politique de financement devra faire l'objet d'une réforme majeure avec l'arrivée du REM;

CONSIDÉRANT qu'il n'appartient pas aux instances municipales d'assumer les coûts du système qui découlent de l'entrée en vigueur de la Loi, lesquels s'ajoutent indûment à leurs charges financières;

CONSIDÉRANT que la date butoir du 31 mars 2017 pour l'adoption de la première politique de financement par le Conseil de la CMM impose une pression indue au processus d'analyse, de validation et d'approbation de cette dernière;



CONSIDÉRANT que la première politique de financement doit être exempte de toute forme d'incohérence et d'iniquité pour être éventuellement approuvée;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-03-09.034

DE DEMANDER le report de l'adoption de la première politique de financement par la Communauté métropolitaine de Montréal afin de permettre d'y apporter les bonifications ainsi que les recommandations nécessaires;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi n° 76, aux cinq secteurs de la CMM, soit l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la Ville de Laval, la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, et à la ministre responsable de la région des Laurentides, Madame Christine St-Pierre, aux députés des comtés de Blainville, Groulx, Terrebonne, L'Assomption, Deux-Montagnes, Mirabel et Masson, ainsi qu'aux trois sociétés de transport en commun, à l'organisme municipal et intermunicipal de transport (OMIT) de la Ville de Sainte-Julie ainsi qu'aux neuf conseils intermunicipaux de transport (CIT) et au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRT).

ADOPTÉE

2.2 Modèle d'affaires Parc de la Rivière-des-Mille-îles

CONSIDÉRANT la proposition d'Éco-Nature aux 9 villes en bordure de la rivière-des-Mille-îles de réaliser un modèle d'affaires optimal pour la gestion et le développement du Parc de la rivière-des-Mille-îles et qui permettra l'analyse et la planification de projets structurants ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 2 mars 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-03-09.035

DE CONTRIBUER la somme de 10 000 \$ au projet d'Éco-Nature pour la réalisation d'un modèle d'affaires pour la gestion et le développement du Parc de la rivière-des-Mille-îles .

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 131.00.419.

ADOPTÉE



2017-03-09

2.3 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 2 mars 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.036

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

| | |
|--|--------|
| Programme formation musicale intensive | 200 \$ |
| C.S.S.M.I. / Projet reconnaissance de l'action bénévole scolaire 2016/2017 | 300 \$ |

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement du mandat des membres

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le mandat de 4 membres du CCU doivent être renouvelés ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.037

DE RENOUVELER les mandats de mesdames Manon Chatelois, Alexandra Neveu et messieurs Steve Ménard, Alex Green à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} mars 2017



4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection du chemin d'Oka entre la 9^e avenue et la limite de la Ville de St-Eustache

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection du chemin d'Oka entre la 9^e avenue et la limite de la Ville de St-Eustache.

4.2 Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout sur le chemin d'Oka, la 6^e avenue, la rue du Régent, la 14^e avenue, la rue Lakewood, la rue Lakeview, la 17^e avenue et la 26^e avenue

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout sur le chemin d'Oka, la 6^e avenue, la rue du Régent, la 14^e avenue, la rue Lakewood, la rue Lakeview, la 17^e avenue et la 26^e avenue.

4.3 Adoption - Règlement n° 1597 – Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 9 février 2017 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-03-09.038

D'ADOPTER le Règlement n° 1597 intitulé « *Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux d'asphaltage, de bordure de rue et d'éclairage de la rue Place Fournier

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux d'asphaltage, de bordures de rue et d'éclairage de la rue Place Fournier.



2017-03-09

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis - février 2017

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de février 2017 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 486 289,98 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 99 388,72 \$

5.2 Dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2016

Le greffier dépose le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2016.

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demandes de dérogation mineure

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.039

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :



| N° | Adresse des immeubles | Nature des dérogations |
|----|---|--|
| A) | 1804, rue Henri-Dunant (Lot 1 973 825) | Autoriser la subdivision du lot 1 973 825 et la création de deux lots dérogatoires, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - lot projeté « A », avec une profondeur de 24,38 m au lieu de 30 m ; - lot projeté « B », avec une profondeur de 24,38 m au lieu de 30 m, et une superficie de 243,8 m² au lieu de 270 m². Autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence sur le lot projeté « A » avec une marge avant secondaire de 5,4 m au lieu de 6 m. |
| B) | 1031, rue Ovilla-Forget | Régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge latérale totale de 2,71 m au lieu de 3 m. |
| C) | 85,11 ^e avenue | Régulariser l'implantation du bâtiment existant sur le futur lot n° 5 894 859 avec une marge latérale gauche de 0,82 m au lieu de 1,25 m. |

ADOPTÉE

7.2 Demande de dérogation mineure - 90, rue de Dieppe

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU de refuser la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que ce secteur est situé dans l'aire TOD de la Gare Grand-Moulin ;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, les dérogations demandées ne sont pas mineures ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
 Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
 Et unanimement résolu

2017-03-09.040

DE REFUSER la demande de dérogation mineure n° 2017-0075 à l'égard de la propriété suivante :

| N° | Adresse des travaux | Description |
|----|---------------------|--|
| | 90, rue de Dieppe | Projet de construction de deux résidences jumelées avec, pour chaque résidence : <ul style="list-style-type: none"> - une largeur de 6,10 m au lieu de 7 m ; - une marge latérale totale de 1,55 m au |



2017-03-09

| | |
|--|--------------|
| | lieu de 3 m. |
|--|--------------|

ADOPTÉE

7.3 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2017-03-09.041

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

| N° | Adresse des travaux | Description |
|----|--|--|
| A) | 125-131, 12e avenue (Lot 1 606 695) | D'approuver la demande de PIIA n° 2017-0063 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la mansarde du bâtiment multifamiliale. La tôle orangée actuelle sera remplacée par une tôle de couleur gris foncé. |
| B) | 240, 26e avenue (Lot 1 974 168) | D'approuver la demande de PIIA n° 2017-0081 pour le projet d'agrandissement en hauteur du 2 ^e étage et remplacement complet du revêtement extérieur par un revêtement en bois de pin de teinte naturelle. Les portes et fenêtres seront changées et modifiées pour un style moderne et seront de couleur gris foncé. |
| C) | 905, rue Montaigne (Lot 1 975 870) | D'approuver la demande de PIIA n° 2017-0060 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment unifamilial. Les sections recouvertes actuellement d'agrégat seront remplacées par un nouveau revêtement de bois couleur gris foncé. |
| D) | 1605, chemin d'Oka (Lot 4 600 406) | D'approuver la demande de PIIA n° 2017-0055 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale et du garage détaché en cour arrière du bâtiment commercial. Les sections recouvertes actuellement d'un revêtement de bois usiné vert seront remplacées par un nouveau revêtement de bois couleur noyer. Le garage détaché en cour arrière du bâtiment et accessible par la 17 ^e Avenue sera recouvert du même revêtement de bois, mais de couleur brun clair. |



| | |
|---|--|
| E) 901, chemin d'Oka (Lot 1 606 235) | D'approuver la demande de PIIA n°2017-0080 pour le projet de remplacement des enseignes sur les façades de la clinique de physiothérapie. Les panneaux de vinyle seront remplacés par de nouveaux, de mêmes dimensions, mais aux couleurs et graphismes renouvelés de la marque de commerce. |
|---|--|

ADOPTÉE**8. Travaux publics****8.1 Option de renouvellement du contrat pour le balayage des rues et des stationnements – Saison 2017 (Appel d'offres GT2015-004)**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 23 février 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.042

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2017 du contrat avec Groupe Villeneuve inc. pour le balayage des rues et des stationnements, pour la somme de 35 160,96 \$, incluant les taxes, selon les prix unitaires au bordereau de soumission de l'appel d'offres GT2015-004, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.449.

ADOPTÉE**8.2 Option de renouvellement du contrat pour le marquage des rues et des stationnements – Saison 2017 (GT2015-005)**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 23 février 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-03-09.043

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2017 du contrat avec Entreprise M.R.Q. Enr. pour le marquage des rues et des stationnements, pour la somme de 57 487,50 \$, incluant les taxes, selon les prix unitaires au bordereau de soumission de l'appel d'offres GT2015-005, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

ADOPTÉE



2017-03-09

8.3 Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de pierres concassées - Saison 2017 (GT2015-006)

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 23 février 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-03-09.044

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2017 du contrat avec Uniroc inc. pour la fourniture de pierres concassées, pour la somme de 25 000 \$, incluant les taxes, selon les prix unitaires au bordereau de soumission de l'appel d'offres GT2015-006, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.621.

ADOPTÉE

8.4 Rejet des soumissions pour la réparation de la piscine municipale (GT2017-005)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réparation de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues sont supérieures à 100 000 \$;

| Fournisseurs | Montant |
|---|---------------|
| Dumoulin & associés Réparations de béton Itée | 165 092,60 \$ |
| Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. | 210 779,92 \$ |

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-03-09.045

DE REJETER toutes les soumissions reçues concernant l'appel d'offres GT2017-005.

ADOPTÉE

8.5 Adjudication de contrat pour la fourniture d'essence avec option de renouvellement - Saison 2017 (Appel d'offres GT2017-006)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'essence avec option de renouvellement ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;



| Fournisseur | Escompte |
|-----------------------|----------|
| Station Service Shell | 2,3 % |

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 7 mars 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2017-03-09.046

D'ACCORDER, le contrat pour la fourniture d'essence avec option de renouvellement, à Station Service Shell, plus bas soumissionnaire conforme, au prix à la pompe moins un escompte de 2,3%, selon le bordereau de soumission de l'appel d'offres GT2017-006. Le contrat est à prix unitaire, d'une durée de 1 an avec deux options de renouvellement d'une année chacune.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires 02.218.00.631, 02.228.00.631, 02.398.00.631, 02.412.00.631, 02.417.01.631, 02.418.00.631, 02.618.00.631, 02.718.00.631.

ADOPTÉE

8.6 Adjudication de contrat pour les réparations locales de trottoirs, bordures, pavage et gazon (Appel d'offres GT2017-007)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les réparations locales de trottoirs, bordures et pavage ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

| Fournisseurs | Montant |
|-------------------------------|---------------|
| Réhabilitation DUO inc. | 129 499,80 \$ |
| Uniroc Construction inc. | 99 988,01 \$ |
| Construction Anor (1992) inc. | 96 549,68 \$ |

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 7 mars 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-03-09.047

D'ACCORDER le contrat pour les réparations locales de trottoirs, borures et pavage à Construction Anor (1992) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 96 549,68 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2017-007. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.321.00.623, 02.321.00.625, 02.413.00.625 et 02.415.00.625.

ADOPTÉE



2017-03-09

9. Loisirs et services communautaires

9.1 Versement d'aide financière - Athlètes de performance

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 27 février 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.048

D'OCTROYER une aide financière de 145 \$ à chacun des athlètes pour leur participation à la 52^e finale des Jeux du Québec qui c'est tenue à Alma du 24 février au 4 mars 2017.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

9.2 Moisson Laurentides - Autorisation à tenir un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande de madame Annie Bélanger, directrice générale de Moisson Laurentides concernant la 15^e édition de *La Grande Collecte* annuelle ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 27 février 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2017-03-09.049

D'AUTORISER Moisson Laurentides à tenir un barrage routier, le samedi 29 avril 2017, à l'angle de la 20^e avenue et de l'aréna Olympia entre 9h et 15h, afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

9.3 Autorisation à Soccer Deux-Montagnes et Serita White à tenir le Tournoi de balle-molle au parc Olympia

CONSIDÉRANT la demande reçue de Soccer Deux-Montagnes concernant la tenue d'un tournoi de balle-molle au parc Olympia, dans le cadre de levées de fonds pour le cancer ;



CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 28 février 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.050

D'AUTORISER Soccer Deux-Montagnes et Serita White à tenir un tournoi de softball au parc Olympia les 3 et 4 juin prochain et d'autoriser l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds au profit du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer.

D'OFFRIR la gratuité du terrain pour la tenue de l'événement ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

9.4 Autorisation à l'Association Softball Deux-Montagnes à tenir les Tournois de balle-molle aux Parcs Central et Olympia

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association de Softball Deux-Montagnes pour la tenue des tournois de balle-molle aux parcs Olympia et Central afin d'amasser des fonds pour le cancer et les maladies du cœur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 27 février 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-03-09.051

D'AUTORISER l'association de softball Deux-Montagnes à tenir trois tournois de balle-molle, le 13 et 14 mai au parc Olympia, le 22 juillet au parc Central et le 16 septembre au parc Olympia et les autoriser à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Olympia et du parc Central pendant les tournois ;

D'AUTORISER le report en cas de pluie aux dates suivantes : 20 et 21 mai au parc Olympia, le 29 juillet au Parc Central et le 23 septembre au parc Olympia ;

D'OFFRIR la gratuité du terrain pour la tenue de ses événements ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE



2017-03-09

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h05.
Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h35.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques